

Eau : lutter avec toutes celles et ceux qui se battent pour la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau

Résumé

Nous nous retrouvons régulièrement aux côtés des associations de protection de la nature et des acteurs de la pêche en eau douce dans le domaine de la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau, tant concernant la qualité que la quantité.

Nous continuons d'exiger le respect des valeurs des écologistes, en particulier lutter contre la souffrance animale et la fin des techniques cruelles de pêche. Nous constatons néanmoins au quotidien qu'un certain nombre d'actions de ces acteurs sur les écosystèmes en font des partenaires contre les projets destructeurs des milieux aquatiques.

Cette motion est un soutien aux décisions des collectivités et des élu·e·s écologistes ayant régulièrement à se positionner sur des conventions ou des subventions à ces acteurs.

Exposé des motifs

Les Écologistes se sont engagés à préserver les ressources en eau douce et à protéger les milieux aquatiques.

Dans ces combats que nous menons, sur les territoires et dans les instances liées à l'eau, figurent parmi nos partenaires privilégiés, dans la grande majorité des cas, les représentant·e·s et membres des collectifs de défenses des rivières, des associations de protection de l'environnement, des Fédérations de pêche, des Associations agréées des pêcheurs professionnels en eau douce, et des Associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), etc.

Nous reconnaissons le rôle que peuvent avoir les acteurs professionnels et associatifs de la pêche en eau douce concernant la protection de la biodiversité et des milieux aquatiques, la restauration des milieux naturels, la lutte contre le braconnage, contre les différentes formes de pollution et la destruction des zones essentielles à la vie des poissons et des espèces aquatiques.

Dans de nombreux cas, nous nous retrouvons sur des mêmes positionnements et travaillons ensemble en faveur de la préservation de l'environnement (zones humides, qualité de l'eau, état écologique des cours d'eau, soutien à l'étiage, biodiversité...), que ce soit sur le terrain, ou au sein des différentes assemblées liées à la gestion de l'eau, dans lesquelles siègent nos représentant·e·s : Comités de Bassin des Agences de l'Eau, Commissions Locales de l'Eau, etc.

Alors que l'effondrement de la biodiversité est une menace majeure pour la planète, les écologistes rappellent leur engagement pour la préservation des populations de poissons dans les milieux aquatiques d'eau douce. Face à cette situation particulièrement inquiétante, les écologistes promeuvent la diminution des prélèvements.

Les Écologistes s'engagent par ailleurs pour la réduction des souffrances subies par les animaux et pour la reconnaissance de la sentience animale. La première cause de souffrance pour les animaux aquatiques est constituée par la détérioration de l'état des masses d'eau, par la dénaturation, la diminution de la qualité et de la quantité des cours d'eau et des milieux aquatiques. La pêche est génératrice de souffrances animales et certaines pratiques et techniques apparaissent comme particulièrement cruelles. Les Écologistes se sont engagés pour interdire les techniques de pêche les plus génératrices de souffrance animale.

Environ 1,5 million de personnes sont adhérentes des associations de pêche. Les membres de ces structures sont pour la plupart des sentinelles de la qualité de l'eau et souvent les premiers lanceurs d'alerte en cas de pollutions « accidentelles » liées à certaines pratiques ou négligences (agriculture, production d'énergie, industrie, assainissement, artificialisation, etc.)."

MOTION

Le Conseil fédéral des Écologistes, réuni les 30 novembre et 1er décembre 2024 :

- reconnaît que les acteurs professionnels et associatifs de la pêche en eau douce peuvent être des interlocuteurs et des partenaires dans les combats écologistes liés à la préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau, et la protection des milieux aquatiques ;
- reconnaît les conventions, subventions comprises, passées par les élus écologistes avec les associations ou les fédérations dans le cadre de leurs actions de protection de l'environnement, en les conditionnant à l'abandon des pratiques de pêche les plus cruelles ;
- rappelle son opposition aux techniques de pêche les plus génératrices de souffrance animale ;
- invite les Commissions Biodiversité et Nature, Agriculture, Condition animale, le Groupe de travail Ruralité et les autres commissions intéressées à travailler en commun pour développer un positionnement plus détaillé de notre parti concernant la pêche en eau douce.

Unanimité moins 2 blancs

Synthèse des positions antérieures du parti

Motion du CF des 1er et 2 octobre 2022 : « EÉLV s'engage pour la réduction des souffrances liées à la pêche de loisir »

<https://cf.eelv.fr/motion-c-peche-loisir-cf2022100102/>

Annexe

Les luttes communes aux écologistes et à la plupart des structures en lien avec la pêche en eau douce sont nombreuses. Nous proposons dans ces annexes d'en illustrer les formes.

Afin d'accepter la complexité des relations entre les acteurs de la pêche en eau douce et les écologistes, nous proposons aussi des références d'oppositions qui peuvent exister.

- **lutte contre les méga bassines ;**
- **lutte contre l'accaparement privé de l'eau ;**
- **lutte contre les pollutions agricoles (pesticides, excès de fertilisants, rejets de méthaniseurs) ;**
- **lutte contre l'eutrophisation des cours d'eau ;**
- **lutte contre la destruction des haies et des talus ;**
- **lutte contre les pollutions industrielles et agro-industrielles ;**
- **lutte pour la protection des Aires d'Alimentation et de Captage (eau de surface) pour la production d'eau potable ;**
- **lutte pour la protection, la préservation et le suivi des espèces protégées et de la biodiversité des cours d'eau ;**
- **lutte pour le reméandrage et la suppression des seuils des cours d'eau empêchant les migrations des poissons ;**
- **lutte contre les prélèvements et les rejets d'eaux chaudes dans les cours d'eau liés au refroidissement des centrales nucléaires...**